Adoption d'un plan d'action sur le contrôle et la surveillance des réseaux d' privés

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2015

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, a rendu public un plan d'action sur le contrà le et la surveillance des réseaux d'aqueduc privés. Ce plan d'action fait suite au dépà t d'un rapport spécial du Protecteur du citoyen sur le sujet.

"Bien qu'il assure déjà un contrà le et une surveillance des réseaux d'aqueduc privés, le MinistÃ"re reconnaît la pertinence de revoir certaines pratiques administratives A la lumiA re des constats du rapport. Ainsi, nous adoptons aujourd'hui un plan d'action qui comporte des mesures additionnelles au cadre réglementaire actuel", a affirmé le ministre. Rappelons qu'au Québec, l'approvisionnement en eau potable est majoritairement assuré par des réseaux d'aqueduc municipaux. Moins de 1 % de la population du Québec est desservie par un réseau d'aqueduc privé, soit environ 60 000 personnes. Le Ministà re prend acte des conclusions du rapport spécial du Protecteur du citoyen et adhà re Ã l'ensemble des recommandations qui y sont énoncées. Les mesures prévues dans le plan d'action répondent à chacune de ces recommandations et consistent, entre autres, A : produire un dA©pliant d'information qui sera diffusé Ã travers la province, ajouter de l'information sur le site Internet du ministA re A l'intention des exploitants et des abonnA©s de réseaux d'aqueduc privés concernant la réglementation applicable et transmettre une lettre d'information aux exploitants de réseaux d'aqueduc privés ; proposer des modifications au RÃ glement sur les entreprises d'aqueduc et d'A©gout et une refonte des exigences Iégislatives applicables aux réseaux d'aqueduc privés ; analyser la situation des réseaux d'aqueduc privés problématiques en collaboration avec le ministÃ"re de la Santé et des Services sociaux et le ministÃ"re des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'amener ces réseaux à la conformité réglementaire.Â

Environnement Québec - 10-03-2015